ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intéressement et participation

Question écrite n° 104909

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de bien vouloir lui faire connaître le calendrier de mise en oeuvre de la mesure portant création d'un « dividende du travail » s'inscrivant dans la volonté du gouvernement de développer la participation et l'actionnariat salarié.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le calendrier de mise en oeuvre du projet de loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, et notamment sur la mesure créant un dividende du travail. L'Assemblée nationale et le Sénat viennent d'achever la lecture du projet. Une commission mixte paritaire a ensuite été convoquée le 28 novembre pour examiner les dispositions restant en discussion. La volonté du Gouvernement de permettre à nos concitoyens de bénéficier le plus rapidement possible des nouveaux droits reconnus par ce texte l'a en effet conduit à déclarer l'urgence. Dans ces conditions, une publication au Journal officiel avant la fin de l'année est envisageable, ce qui permettrait de mettre en oeuvre plusieurs mesures du projet dès le 1er janvier 2007. La disposition relative au dividende du travail s'appliquera notamment dès l'entrée en vigueur de la loi.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 104909
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes
Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9986
Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13685